

Bulletin municipal



La 6^e édition du Sentier de Noël connaît à nouveau le succès!



Les 12 et 13 décembre derniers se déroulait la 6^e édition du Sentier de Noël. Malgré l'absence de neige, cette édition aura de nouveau connu le succès! Les médias de Radio-Canada et de Télé-Québec ont même fait des reportages sur l'événement dont les liens

sont accessibles via les pages Facebook de la Municipalité et du Sentier de Noël. La Télévision régionale Haute-Côte-Nord et le Journal Haute-Côte-Nord étaient aussi présents afin de prendre des images qui sont actuellement diffusées! Consultez ces médias afin de pouvoir visualiser des images de l'événement.

Enfin, le comité organisateur désire remercier les nombreux bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps et les nombreux visiteurs afin de rendre possible cette 6^e édition!

La 1^{ère} édition du Concours d'illumination fait des gagnants

Le tirage au sort a été fait !

Tel que prévu, le tirage au sort s'est déroulé mardi, le 22 décembre 2015 à 13h à la salle du Conseil. Voici les noms ainsi que les adresses civiques des gagnants:

- 1^{er} prix de 100\$: Monsieur Alain Tremblay - 412, rue Principale, app.10
- 2^e prix de 100\$: Madame Madeleine Morneau - 708, rue Emond
- 3^e prix de 100\$: Monsieur Phydime Tremblay - 465, rue Principale
- 4^e prix de 100\$: Monsieur Jacques Dionne - 356, rue Principale
- 5^e prix de 100\$: Monsieur Luc Michaud - 451, rue Principale

Nous tenons à féliciter les gagnants et à remercier chaleureusement le Comité d'embellissement (mesdames Réjeanne Lavoie, Lise Poitras, Nady Sirois et Liliane Tremblay) pour leur grand dévouement en 2015!

Membres du conseil municipal

Maire

Gontran Tremblay

Conseillère no. 1
Hélène Tremblay

Conseillère no. 2
Nady Sirois

Conseiller no. 3
Roberto Emond

Conseiller no. 4
Michel Chamberland

Conseiller no. 5
Yvan Maltais

Conseiller no. 6
Louis Emond

Séance du Conseil chaque deuxième mercredi du mois sauf exception

JANVIER 2016

27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

5 janvier 13h : Ouverture du bureau municipal suite aux Fêtes
13 janvier 19h : Séance du Conseil

Une subvention offerte aux aînés pour l'aide au paiement des taxes municipales



Pour les années de taxation municipale 2016 et suivantes, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité.

Vérifiez les conditions d'admissibilité!

Conditions d'admissibilité

L'aîné peut demander cette subvention s'il remplit toutes les conditions suivantes :

- sa résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement et elle constitue son lieu principal de résidence;
- il est responsable du paiement du compte de taxes municipales pour l'année en cours (ex. : 2016), relativement à cette résidence;
- au 31 décembre de l'année d'imposition précédente (ex. : 2015),
 - il résidait au Québec,
 - il avait 65 ans ou plus,
 - il était propriétaire de sa résidence depuis au moins 15 années consécutives (la période de 15 ans peut inclure une période pendant laquelle son conjoint en a été propriétaire);
- son revenu familial pour l'année d'imposition précédente est de 50 000 \$ ou moins.

Instructions à suivre pour demander la subvention

Si l'aîné est admissible, il peut demander la subvention. Pour ce faire, il doit :

- remplir le formulaire Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales (TP-1029.TM) [au préalable, l'aîné doit connaître notamment le montant de la subvention potentielle inscrit sur son compte de taxes municipales de l'année en cours ou sur le formulaire qu'un représentant de sa municipalité lui a transmis à cet effet];
- reporter le résultat inscrit à la ligne 43 du formulaire TP-1029.TM à la ligne 462 de sa déclaration de revenus pour l'année d'imposition précédente;
- joindre le formulaire TP-1029.TM dûment rempli à cette déclaration.

Nouveau service - Texto au 9-1-1 pour certaines clientèles

Votre centre d'appels d'urgence 9-1-1 offrira un nouveau service aux citoyens et aux visiteurs sur le territoire de votre municipalité à compter du 1^{er} décembre 2015. Il s'agit du Texto au 9-1-1, service réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole (SMTP). Pour bénéficier du service, les personnes SMTP **doivent** s'inscrire au préalable, sans frais, auprès de leur **fournisseur de service sans-fil (cellulaire)** et non pas auprès du centre 9-1-1. Il faut que les personnes disposent d'un appareil téléphonique d'un **modèle compatible** avec le service, qui permet de tenir à la fois un appel et une session texto en simultané. Chaque fournisseur de service cellulaire publie une liste des appareils admissibles.

En cas d'urgence, les personnes SMTP **inscrites au service** devront d'abord faire un **appel téléphonique** normal au 9-1-1 à partir de leur cellulaire. Le centre d'appels d'urgence sera alors automatiquement informé de la nécessité d'entreprendre une conversation par message texte avec l'appelant, selon la langue indiquée (français ou anglais). Ce service sera le même dans tout le Canada. Ce service additionnel est offert aux personnes SMTP sans frais supplémentaires. Le site Web www.textoau911.ca permet de se renseigner davantage.

RAPPEL IMPORTANT : Un appel téléphonique vocal au 9-1-1 reste le seul moyen de recevoir de l'aide dans les situations d'urgence pour les personnes non inscrites au service Texto au 9-1-1 réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentant un trouble d'élocution. Il n'est PAS POSSIBLE de texter directement au 9-1-1 au Canada.

Info-biblio

En janvier 2016, venez voir nos nouveautés!

Heures d'ouverture

Dimanche de 14h30 à 16h30

Lundi de 18h30 à 20h

Jeudi de 13h30 à 14h30 et de 19h à 20h

La bibliothèque municipale sera fermée du mardi 22 décembre 2015 au dimanche 10 janvier 2016 inclusivement. Nous ouvrirons aux abonnés à partir du lundi 11 janvier 2016 à 18h30.

**Toute l'équipe de la
bibliothèque
municipale souhaite de
Joyeuses Fêtes et une
bonne Année 2016 à**

Des nouvelles du Club Bourane

Tirage au sort de cartes d'essence

Le Club Bourane a procédé au tirage au sort de 6 cartes d'essence Esso le 20 décembre dernier et les gagnants sont :

*Sébastien Tremblay, Baie-Comeau-Jean-Guy Chiasson, Forestville-Stéphane Tremblay, Portneuf-sur-Mer
Stéphane Sirois, Portneuf-sur-Mer-Steeve Dubé, Longue-Rive et Paul-André Tremblay, Portneuf-sur-Mer*

Félicitations aux gagnants !

Don à la Maison des jeunes

Lors du 5 à 7 d'ouverture de la saison 2015-2016 du 4 décembre dernier, le Club a amassé 464\$ qu'il a remis à la Maison des jeunes La Passerelle. Le Comité Jeunesse en profite pour remercier chaleureusement le Club pour ce généreux don aux jeunes!

Nouvelle taxation pour les établissements industriels, commerciaux et institutionnels et Plan de gestion des matières résiduelles – rencontre d'information

Toute la population de Portneuf-sur-Mer est invitée à une rencontre d'information portant sur les modifications relatives à la taxation des matières résiduelles (« taxe d'ordures ») ainsi que sur le projet de *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR), qui se tiendra mercredi le **13 janvier prochain à 20h à l'édifice municipal de Portneuf-sur-Mer.**

Les changements relatifs à la taxation concernent principalement les établissements industriels, commerciaux et institutionnels; les municipalités prévoient considérer le principe utilisateur-payeur afin d'établir la taxation 2016. Ainsi, un commerce qui produit plus d'ordures recevra un compte de taxes proportionnellement plus élevé qu'un établissement qui en produit moins. Cette forme de taxation, déjà utilisée dans d'autres régions, permet une répartition plus équitable des coûts, puisque la gestion des ordures est de loin la dépense la plus onéreuse dans la gestion des matières résiduelles.

Pour plus de renseignements sur la gestion des matières résiduelles en Haute-Côte-Nord, visitez le www.mrchcn.qc.ca ou contacter la ligne *Info-collecte* au 418 514 8254.

Gagnants des tirages lors du Sentier de Noël 2016

Pour la Fabrique :

1^{er} prix: cartes cadeaux d'une valeur totale de 400\$ chez Provigo (gracieuseté de généreux paroissiens, les Chevaliers de Colomb, les Distributions Nordiques) : madame Déliska Tremblay (Jean-Maurice)

2e, 3e, 4e et 5e prix: bons d'achats de 25\$ gracieuseté d'Alimentation Stéphane Thivierge (Provigo) : monsieur Gino Jean, Portneuf-sur-Mer-madame Henriette Caron, Portneuf-sur-Mer-madame Nicole Gagné, Forestville et monsieur Romain Jourdain, Forestville

Pour le Cercle des Fermières :

Coffret d'artisanat : madame Josée Bouchard

Merci à tous d'avoir participé en grand nombre!



Vœux des Fêtes 2016 de votre maire et du conseil municipal

Les Fêtes nous offrent une occasion unique de nous rapprocher des personnes avec qui nous partageons des valeurs, des affinités ou des amitiés. Je vous souhaite, en mon nom personnel ainsi qu'en celui de votre conseil municipal, à toute la population de Portneuf-sur-Mer, de vivre ces doux moments.

Puisse l'esprit de Noël vous apporter la paix. Puisse la joie de Noël vous apporter l'espoir. Et puisse la chaleur de Noël vous apporter l'amour!

Gontran Tremblay, maire

Répertoire

BUREAU MUNICIPAL :	418-238-2642
TÉLÉCOPIEUR :	418-238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	418-238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	418-238-2795 418-587-0336
CHALET DES SPORTS :	418-238-2158
L'ACCUEIL :	418-238-2994
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :	418-238-5303
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	418-587-2238
SALLE MUNICIPALE :	418-238-5402
KIOSQUE D'INFORMATION :	581-323-1050
MARINA :	418-238-2040
PROBLÈMES IMPORTANTS :	418-238-2795 418-587-0336
SÉCURITÉ CIVILE :	418-295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433

Site Web : <http://portneuf-sur-mer.ca>
Courriel : portneuf-sur-mer@videotron.ca

911
URGENCES
police – incendie ambulance

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil se tient habituellement chaque deuxième mercredi du mois. La prochaine séance du Conseil est donc prévue le 13 janvier 2016 19h à la salle du Conseil de l'édifice municipal. **Les procès-verbaux complets et les ordres du jour sont disponibles après approbation sur le site web de la Municipalité au <http://portneuf-sur-mer.ca>.**

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

Veillez prendre note qu'en raison de la période des Fêtes 2015, le bureau municipal sera fermé à partir du 23 décembre 16h jusqu'au 5 janvier 2016, 12h.

TRAVAUX PUBLICS : PERSONNEL DE GARDE

Veillez prendre note que monsieur Serge Fillion sera de garde pour les travaux publics pendant la période des Fêtes (19 décembre 2015 au 5 janvier 2016). Vous pouvez le joindre au 418-238-2795, 418-587-0336 ou au 418-238-5590.